

SÉANCE DU 18 MAI 2015

**DELIBERATION N° DEL031-15**

Accusé de réception en préfecture  
038-213801798-20150518-DEL031-15-DE  
Date de télétransmission : 27/05/2015  
Date de réception préfecture : 27/05/2015

L'an deux mille quinze, le 18 mai à dix-neuf heures,  
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 12 mai 2015 s'est réuni à la  
mairie en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

**Présents :**

M<sup>mes</sup> I. BEREZIAT, A. BONNIN-DESSARTS, S. BRANON-MAILLET, M. BREUILLE, S. CUSSIGH,  
C. EGEA, C. FERRACIOLI, V. GOYVANNIER, G. LE CLOAREC, C. PICCA, C. ROULAND, C. TISON et MM.  
R. BAH, P. BERTHOLLET, S. DUBOIS, J. FABBRO, D. FINAZZO, J-P. GABBERO, B. LEBRUN, G. MORIN,  
J. PAVAN, Y. PERRIER, C. SERGENT, P. VERRI.

**Pouvoirs :**

M. BOUCLIER Yann (Pouvoir à S. DUBOIS en date du 18/05/15)  
M. EL GARES Habib (Pouvoir à G. MORIN en date du 15/05/15)  
M<sup>me</sup> GERACI (Pouvoir à A. BONNIN-DESSARTS en date du 18/05/15)

**Absents excusés :**

M<sup>me</sup> Nadège AMBREGNI  
M. Andy DUSSERRE

M<sup>me</sup> Christiane EGEA a été élue secrétaire de séance.

**OBJET : Dénomination de plusieurs voiries communales.**

**Rapporteur : Claude SERGENT**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

Deux voies n'ont jamais été dénommées. Or, leur dénomination est indispensable pour  
l'adressage des riverains, l'orientation des usagers et le repérage des interventions des  
services publics (sécurité, technique,...). Aussi, il convient de régulariser cette situation.

Il est proposé les dénominations suivantes :

- **chemin du Héron**, pour le chemin cyclo-piétonnier desservant l'écoquartier du  
Petit-Jean, entre les rues du Petit-Jean, du Chamandier, de la Gare et des Routoirs.  
Ce chemin privé est entretenu par la commune de Gières, par convention depuis  
septembre 2014. Il deviendra communal dans le courant de l'année 2015.

- **chemin du 19 mars 1962**, jour du cessez-le-feu en Algérie, pour le chemin situé entre les entrées du Parc Michal côté de la rue Victor Hugo et côté de la rue des Arènes.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- d'adopter les dénominations des chemins ci-dessus,
- de l'autoriser à signer tous documents et actes relatifs à ces dossiers,
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget.

**Conclusions :**

La présente délibération est approuvée par 21 voix pour, 2 contre et 4 abstentions.

Ont signé au registre  
les membres présents.

Gières, le 18 mai 2015.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Pierre VERRI